

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 1 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :** Denture Base

**Code de produit :** FLDBLP01, FLDBOP01, FLDBRP01, FLDBDP01

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes :** Pour une utilisation dans imprimantes SLA Formlabs

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

### 1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fabricant :	Fournisseur :
<b>United States</b> DENTCA Inc. 357 Van Ness Way Suite 250 Torrance, CA 90501 +1 424-558-8726	<b>Germany</b> Formlabs GmbH Nalepastr. 18 Berlin, . 12459 +49 30 555 795 880

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-424-9300 (24/7)

Téléphone d'urgence médicale: ORFILA (FR):

+ 33 01 45 42 59 59 (24/7)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :**

Irritation cutanée, catégorie 2

Irritation oculaire, catégorie 2

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité reproductrice , catégorie 2

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

**Éléments d'étiquetage identifiant les risques :**

Diméthacrylate d'uréthane

Monomère méthacrylate

Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine

**Informations supplémentaires :** Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes de danger :**



**Mot indicateur :** Avertissement

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 2 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

#### Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une grave irritation oculaire
- H317 Peut causer une réaction allergique de la peau
- H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires
- H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

#### Déclaration de mise en garde :

- P264 Bien se laver la peau après utilisation
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau et de savon
- P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux
- P362 Ôter les vêtements contaminés
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P391 Recueillir le produit répandu
- P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux
- P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé
- P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé
- P501 Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales /régionaux/nationaux.

#### 2.3 Autres dangers :Aucun connu

### SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

#### 3.1 Substance: Sans objet.

#### 3.2 Mélange:

Identification	N° d'enregistrement REACH	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 41637-38-1 Numéro CE : 609-946-4	-	Monomère méthacrylate	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3 (RI); H335 Aquatic Chronic 4; H413	40-60

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 3 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

Numéro CAS : 72869-86-4 Numéro CE : 276-957-5	-	Diméthacrylate d'uréthane	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	30-50
Numéro CAS : 3290-92-4 Numéro CE : Sans objet	-	Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	Aquatic Chronic 2; H411 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	5-10
Numéro CAS : 75980-60-8 Numéro CE : 278-355-8	-	Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 2; H411	<3

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent ou persistent: Cherchez un avis médical / attention.

##### En cas de contact cutané :

Lavez la zone affectée avec beaucoup de savon et d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser ou jetez-les. Si une irritation cutanée se développe ou persiste: Cherchez un avis médical / attention.

##### En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer la victime sur le côté gauche avec la tête baissée pour éviter l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

##### Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

#### 4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des déchirures.

L'inhalation peut avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des difficultés respiratoires, des maux de gorge et une inflammation de la muqueuse tapissant les voies respiratoires.

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 4 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

#### Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

#### 4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

##### Traitement spécifique :

Si les symptômes respiratoires persistent, consultez un médecin.

##### Notes pour le médecin :

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

#### 5.1 Agents d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

##### Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

##### Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

#### 6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 5 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### 7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Reportez-vous à la section 1 (Utilisation recommandée).

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle



#### 8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été notée pour les ingrédients.

##### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

##### Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

**Nom de l'ingrédient :** Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque

**N° CAS :** 41637-38-1

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	3,52 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	2 mg/kg poids corporel/jour
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date de préparation initiale :** 05.25.2021

Page 6 / 16

**Date de révision :**

07.06.2021

### Denture Base

Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Aucun danger identifié
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	0,5 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Inhalation	0,87 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	1 mg/kg poids corporel/jour
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

**Nom de l'ingrédient :** Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine

**N° CAS :** 75980-60-8

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	3,5 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	1 mg/kg poids corporel/jour
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de niveau dérivé sans effet disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de niveau dérivé sans effet disponible
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Dermique	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Dermique	Non déterminé ou sans objet
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Dermique	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Dermique	Non déterminé ou sans objet

**Concentration prévisible sans effet (PNEC) :**

**Nom de l'ingrédient :** Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 7 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

N° CAS : 41637-38-1

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	Non déterminé ou non disponible
Sédiments d'eau douce	Non déterminé ou non disponible
Eau de mer	Non déterminé ou non disponible
Sédiments marins	Non déterminé ou non disponible
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Non déterminé ou non disponible
Sol (agricole)	Non déterminé ou non disponible
Air	Aucun danger identifié

Nom de l'ingrédient : Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyle) phosphine

N° CAS : 75980-60-8

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0,004 mg/L
Sédiments d'eau douce	0,29 mg/kg
Eau de mer	0 mg/L
Sédiments marins	0,029 mg/kg
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Non déterminé ou non disponible
Sol (agricole)	0,056 mg/kg
Air	Aucun danger identifié

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

## 8.2 Contrôle d'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

##### Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 8 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

#### Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

#### Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

#### Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Liquide rose
Odeur	Caractéristique acrylate
Seuil olfactif	Non déterminé ou non disponible
pH	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	>100 °C
Point d'éclair (vase clos)	>93,5 °C
Taux d'évaporation	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité	Non déterminé ou non disponible
Densité relative	Non déterminé ou non disponible
Solubilités	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique	1000 à 4000 cps à 20 °C
Viscosité cinématique	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 9 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés oxydantes	Non déterminé ou non disponible

#### 9.2 Autres informations

Teneur en COV	1,5 %
---------------	-------

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Éviter de stocker à une température supérieure à 38 ° C (100 ° F) et à la lumière directe / directe du soleil et à la chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles :

Initiateurs de polymérisation, comprenant des peroxydes, des agents oxydants puissants, des alcools, du cuivre, des alliages de cuivre, de l'acier au carbone, du fer, de la rouille et des bases fortes.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	oral	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	oral	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg

##### Corrosion/irritation cutanée

##### Évaluation :

Provoque une irritation cutanée.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Monomère méthacrylate	Provoque une irritation cutanée.

##### Domages/irritations oculaires graves

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 10 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

#### Évaluation :

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Monomère méthacrylate	Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Évaluation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	Peut provoquer une allergie cutanée.
Monomère méthacrylate	Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

##### Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Diméthacrylate d'uréthane	Sans objet

**Programme national de toxicologie (NTP) :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

##### Évaluation :

Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyle) phosphine	Susceptible de nuire à la fertilité.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

##### Évaluation :

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 11 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

Nom	Résultat
Monomère méthacrylate	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aiguë (à court terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	CL50 Danio rerio : 10,1 mg/l (96 heures)
	CE50 Daphnia magna : 1,2 mg/l (48 heures)

##### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	NOEC Desmodesmus subspicatus : 0,2 mg/l (72 heures)
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	CL50 Cyprinus carpio : 1,4 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	La substance n'est pas facilement biodégradable (22 % de dégradation en 28 jours).
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Cette substance n'est pas facilement biodégradable.

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 12 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

#### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Diméthacrylate d'uréthane	La substance a un potentiel modéré à adsorber sur le sol organique et des particules de sédiments (Log Koc : 3,66).
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	D'après les valeurs du facteur de bioconcentration mesurées, un potentiel de bioaccumulation significatif n'est pas prévu.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :**

Nom	Résultat
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	L'étude n'est pas nécessaire car les propriétés physicochimiques de la substance indiquent que son potentiel d'adsorption est susceptible d'être faible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données du produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur les substances :**

**Évaluation PBT :**

Diméthacrylate d'uréthane	Cette substance n'est pas PBT.
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Cette substance n'est pas PBT.

**Évaluation vPvB :**

Diméthacrylate d'uréthane	Cette substance n'est pas vPvB.
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Cette substance n'est pas vPvB.

**12.6 Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

#### 12.7 Danger pour la couche d'ozone

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### 13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Ne pas déverser dans les eaux de traitement des eaux usées publiques ou de surface. Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.4 Autres recommandations d'élimination :**

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 13 / 16

Date de révision :

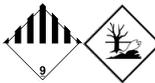
07.06.2021

**Denture Base**

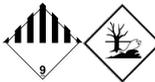
Éliminer les emballages contaminés de manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas laisser le produit d'être libéré dans l'environnement.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

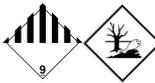
#### Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

N° ONU	UN 3082
Nom d'expédition approprié ONU	Liquide dangereux pour l'environnement, N.S.A. Méthacrylate polymère
Classe(s) de danger pour le transport ONU	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
Informations complémentaires	Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des formats ≤5 l ou ≤5 kg, à condition que l'emballage soit conforme aux dispositions générales 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

#### Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° ONU	UN 3082
Nom d'expédition approprié ONU	Liquide dangereux pour l'environnement, N.S.A. Méthacrylate polymère
Classe(s) de danger pour le transport ONU	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
Informations complémentaires	Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des formats ≤5 l ou ≤5 kg, à condition que l'emballage soit conforme aux dispositions générales 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

#### Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

N° ONU	UN 3082
Nom d'expédition approprié ONU	Liquide dangereux pour l'environnement, N.S.A. Méthacrylate polymère
Classe(s) de danger pour le transport ONU	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 14 / 16

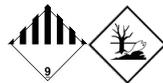
Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

<b>Informations complémentaires</b>	Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des formats $\leq 5$ l ou $\leq 5$ kg, à condition que l'emballage soit conforme aux dispositions générales 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
-------------------------------------	---

### Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

<b>N° ONU</b>	UN 3082
<b>Nom d'expédition approprié ONU</b>	Liquide dangereux pour l'environnement, N.S.A. Méthacrylate polymère
<b>Classe(s) de danger pour le transport ONU</b>	9 
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Risques environnementaux</b>	Polluant maritime
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun
<b>Informations complémentaires</b>	Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des formats $\leq 5$ l ou $\leq 5$ kg, à condition que les emballages répondent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1 et 5.0.2.8.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

<b>Nom en vrac</b>	Aucun
<b>Type de navire</b>	Aucun
<b>Catégorie de pollution</b>	Aucun

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

#### Règlements européens

**Liste d'inventaire (EINECS)** : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

**Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes)** : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes)** : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Restriction REACH** : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit)** : Non déterminé.

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance)** :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Diméthacrylate d'uréthane	72869-86-4	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau
Monomère méthacrylate	41637-38-1	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau
Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	3290-92-4	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestation dangereux pour l'eau

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 05.25.2021

Page 15 / 16

Date de révision :

07.06.2021

### Denture Base

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Oxyde de diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	75980-60-8	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestation dangereux pour l'eau

#### Autres règlements

**Allemagne - TA Luft :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### SECTION 16 : Autres informations

**Sigles et abréviations :** Aucun

#### Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Irritation cutanée, catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation oculaire, catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	Méthode de calcul
Toxicité reproductrice , catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	Méthode de calcul
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2	Méthode de calcul

#### Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3 (RI)	Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
Aquatic Chronic 4	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité reproductrice , catégorie 2

#### Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H317	Peut causer une réaction allergique de la peau
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire
H335	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires
H413	Peut avoir des effets nocifs durables sur la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée
H361	Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est prouvé de manière concluante qu'aucune autre voie d'exposition ne provoque le danger)

#### Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521, le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217 et le n° CE 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date de préparation initiale :** 05.25.2021

Page 16 / 16

**Date de révision :**

07.06.2021

### Denture Base

connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 05.25.2021

**Date de révision :** 07.06.2021

**Fiche de données de sécurité**